



Année 2024 – 2025

INFORMATIONS



Site Web: <https://www.usp-plongee.com>

Président : Michel MIOT

Renseignements pour les inscriptions secretaireusp@gmail.com

LES ENTRAÎNEMENTS : heures et lieux

Piscine de l'école Polytechnique d'octobre à juin (hors vacances scolaires), et Centre Aquatique La Vague : Être sur place au minimum 1/4 h à l'avance. Les horaires ci-dessous correspondent à la séance, plongeur dans l'eau

- Le mardi de 19h30 à 21h30 : Apnée, Adultes Bouteilles et PMT, à Polytechnique
- Le mercredi de 19h00 à 21h00 : HandiSub au Centre Aquatique de la Vague
- Le jeudi de 18h30 à 20h00 : Section Jeunes à Polytechnique
- Le vendredi de 19h30 à 21h30 : Apnée et nage libre, à Polytechnique

Séances en fosse de 20 m à confirmer selon disponibilités.

Les cours de théorie ont lieu au foyer des sportifs Jacques Anquetil Stade G. Collet - Palaiseau

Réunion de rentrée le 24 septembre 2024 – salle des champs Frétauts Palaiseau

Reprise des activités la première semaine d'octobre 2024.

Le planning des séances sera disponible dès la reprise des cours en octobre sur le site du Club

COTISATIONS

Le montant de la cotisation est un forfait comprenant : la licence 2024/2025 FFESSM (Adulte, à partir de 16 ans = 48 € / Jeune de 12-16 ans = 30 € / Enfant – de 12 ans = 13,5 €) + l'assurance individuelle loisir 1 (23,5 €) + carte de niveau (16 €).

Si le plongeur justifie d'une assurance individuelle couvrant la plongée, le prix de l'assurance individuelle loisir 1 sera dégrèvé de la cotisation (sur remise d'une attestation assurance individuelle).

- Plongeur préparant un brevet ou en perfectionnement 270 € (200 € pour les mineurs)
 - Section Apnée 270 €
 - Section Jeunes (jeudi) et HandiSub (mercredi) 200 €
 - Entretien (pas de cours, autonomie, fosse si disponibilité) 150 €
 - Membre du Bureau, Encadrants 90 €
 - Inscription avec licence et assurance (sans cours) 100 €
 - Inscription sans licence ni assurance 33 €
- (Uniquement si licence et assurance déjà prises ailleurs – pour participations aux sorties)*

Le matériel de base, que vous devez acquérir, se compose d'un masque, de palmes et d'un tuba. Le club met à votre disposition le reste du matériel : les blocs, les gilets stabilisateurs ainsi que les détendeurs.

<http://www.usp-plongee.com/> - Suivez l'actualité du club sur sa page Facebook

La section plongée de l'USP est affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le numéro 07910061



INSCRIPTIONS : Documents à fournir

- La fiche d'inscription remplie et signée
- La photocopie du certificat médical (CACI) de non-contre-indication à la pratique de la plongée de moins de 1 an par tout médecin. **(Gardez l'original - la copie sera détruite)**
Il est recommandé de le faire sur le modèle de la FFESSM pour tous. Ce modèle est obligatoire pour les moins de 14 ans. Il est disponible sur notre site, ou sur le site de la FFESSM :
<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/04/1f94de0db9efc2cdc1f3bffcfa26f40ba71f1dc9.pdf>
- Pour un mineur : une autorisation parentale
- Un chèque correspondant au montant de la cotisation, libellé au nom de « USP PLONGEE »
- En cas d'inscription HandiSub, dossier sur demande.
- Attestation d'honorabilité pour les encadrants, guides de palanquée et membres du bureau

Pour toute inscription, contacter le Secrétariat secretaireusp@gmail.com ou via le site Web <https://www.usp-plongee.com/index.php/secretaire>

Les dossiers **complets** sont à remettre

- Soit au village des associations du 7 septembre 2024
-
- Soit à la réunion de rentrée du 24 septembre 2024
- Soit à envoyer par courrier postale (ou à déposer dans la boîte) à l'adresse suivante :
Lorène AUGER
30 rue de la folie Bessin
91620 NOZAY

LA LICENCE NE SERA DÉLIVRÉE QUE LORSQUE LE DOSSIER D'INSCRIPTION SERA COMPLET